

**Facture**

Réf. : F-006151

Réf. client : LOCATION

Date facturation : 12/07/2017

Date échéance : 10/09/2017

Code client : J01-00768

Réf. proposition commerciale : PR1706-2644

Date de proposition : 22/06/2017

Émetteur:

Adressé à:

ASG 34PAE La Crouzette
11 avenue Ricardo Mazza
34630 Saint Thibéry

Téléphone: 04 67 210 745

Fax: 09 71 238 897

Email: info@asg34.com

Web: www.animation-gonflable.com

MAIRIE DE VENDARGUESHotel de Ville
Direction des Finances
Place de la mairie
34740 VENDARGUES

LOCATION

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Remise exceptionnelle	20%	-65,00	1	-65,00
#34D - Aire de jeu ASTRONOMIE DS:6.1mL x 4.8ml x 5.5mH- Cap:12/14 -TM:15min - A.C:3à14 ans - SN: 8mL x7ml x 5mH - EC:1 -VI:T2	20%	250,00	1	250,00
DEPL60 - Déplacement Forfait 3 Forfait déplacement au départ de St Thibéry Rayon3	20%	60,00	2	120,00
#500 - Montage/Démontage Montage & Démontage du Jeu gonflable	20%	25,00	1	25,00

Conditions de règlement: Mandat administratif

Total HT 330,00

Mode de règlement: Mandat administratif

Total TVA 20% 66,00

Total TTC 396,00



Conformément à la loi en vigueur : Tout retard dans le paiement d'une des sommes dues à titre d'honoraire ou à quelque titre que ce soit, entraînera de plein droit l'application d'un intérêt de retard à titre de pénalité, qui sera exigible dès le lendemain de la date prévue de règlement indiquée dans le présent contrat, sans qu'un rappel ou une mise en demeure ne soit nécessaire. Cet intérêt sera égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 12%. Indemnité Forfaite pour frais de recouvrement:: Conformément a la loi N°2012/387 du code du commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement est désormais, de plein droit, débiteur à l'égard du créancier d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement en plus des